



N° 23 septembre 2016

33 398 €

C'est le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat à notre commune. Cela fait 18% de moins qu'en 2015 et 29,8% par rapport à 2014 où nous étions dotés respectivement de 40 796 € et 47 593 €.

Conscients que cette baisse doit aider à réduire le déficit national, nous constatons aussi que notre commune subit la « double peine ».

En effet, la dotation est en partie fonction du nombre d'habitants, or l'Etat évalue notre population à 584 habitants alors qu'un comptage interne montre que nous avons dépassé les 800 habitants depuis le début de l'année.

Cela a pour conséquence, qu'aujourd'hui nous percevons 40 € par habitant alors qu'en 2014 cette somme approchait les 85 €.

Ce n'est que progressivement et au plus tard en 2019, date de notre prochain recensement, que le décompte de l'Etat correspondra à la réalité.

A propos du Projet FONROCHE :

Dans le n°20 du Flash infos de mars 2015, nous vous avons informé du projet de géothermie profonde que la société Fonroche envisageait sur notre ban communal.

Projet qui a été présenté à notre demande lors d'une réunion publique le 25 mars 2015. S'en suivit une campagne de mesures géophysiques afin d'établir une véritable échographie du sous-sol. Dans le même temps la société a déposé en mairie un dossier de construction de bâtiments nécessaires à un forage. N'ayant pas fourni les renseignements complémentaires demandés par les services de l'état, un refus tacite leur a été signifié le 8 décembre 2015.

Le 6 septembre dernier nous avons été avertis par courrier préfectoral qu'un arrêté en date du 31 août 2016 prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers à Hurtigheim. Elle émane de la société Fonroche Géothermie dans le cadre du permis exclusif de recherche de gîtes géothermiques haute-température dit « Permis de Strasbourg ». Nous déplorons une nouvelle fois la manière d'être informés, mais il est à noter qu'en France les autorisations des

travaux miniers dépendent des autorités de l'Etat. Le Maire n'en prend connaissance qu'à titre d'information.

En quoi consiste l'enquête publique ? Un dossier de plus de mille pages est consultable en mairie par chaque citoyen durant toute la durée de l'enquête qui se déroulera du 3 octobre au 3 novembre 2016. Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans notre mairie pour recevoir vos observations aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-contre. Indépendamment du projet, une information sur la géothermie est programmée à Strasbourg. (voir ci-dessous)

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie :

- lundi 3 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
- mardi 11 octobre de 14h 00 à 17 h 00
- jeudi 20 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 28 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 3 novembre de 14h00 à 17 h 00

Conférence Grand Public : La Géothermie : Pourquoi, comment, dans quel but ?

Jeudi 22/09/2016 à 18h30 – Salle Pasteur au Palais Universitaire de STRASBOURG

9 Place de l'Université, STRASBOURG

Ville et Eurométropole de STRASBOURG

Direction de l'Environnement & des Services Publics Urbains

Service Environnement et Transition Energétique

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE



Erreur sur le dernier Flash-infos



Concernant la collecte des ordures ménagères nous avons indiqué que les poubelles grises seront désormais ramassées le mercredi au lieu du mardi, vous l'avez constaté de vous-même que c'était une erreur de notre part. Nous nous en excusons et confirmons que **le ramassage reste fixé au mercredi** sauf cas d'un jour férié. Ce ne sont que les poubelles jaunes qui changent de jours. Le calendrier de ramassage des différentes poubelles qui vous a été distribué en même temps que le dernier Flash-infos est fiable.

Rappel : Les conteneurs papiers sur les aires d'apport volontaire ont été enlevés. Nous comptons sur le civisme de chacun d'entre vous pour que le surplus soit déposé à la déchetterie. Pour les personnes qui considèrent que la poubelle jaune est trop petite, il y a possibilité de l'échanger contre une plus grande à la Communauté de Commune Kochersberg-Ackerland.

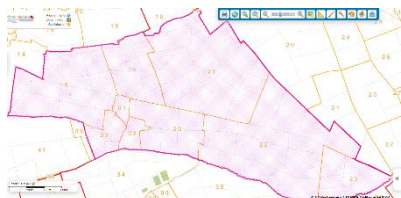
Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par voie de délibération du 17 mai 2016, la Commune de HURTIGHEIM a demandé à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland de procéder à une modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme de HURTIGHEIM.

L'objet de cette modification simplifiée est le suivant :

- Compléter les règles d'implantation du bâti et des hauteurs des clôtures en zone IAU,
- Affiner la réglementation relative aux habitations à toit plat pour davantage de diversité architecturale en zone UB et IAU,
- Rectifier les règles concernant les espaces libres et aménagés des zones UB et IAU,
- Diminuer les pentes autorisées pour les voies d'accès dans les zones UA, UB et IAU.

Le dossier de modification simplifiée est tenu à la disposition du public depuis le **lundi 5 septembre 2016**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il sera consultable jusqu'au **vendredi 7 octobre**.



Pendant toute la durée de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé à la mairie et à la Com Com. Les observations peuvent aussi être adressées par écrit à M. le Président de la Communauté de Communes par voie postale ou électronique à l'adresse plui@kochersberg.fr



A vos agendas

MESSTI 2016

L'Amicale des pompiers vous invite à la traditionnelle soirée tartes-flambées du Messti, le samedi 24 septembre 2016, à partir de 18h00, sur la place de la Liberté



Le dimanche 25 septembre 2016, vous êtes cordialement invités à partager un verre de l'amitié qui sera servi par le Maire et ses adjoints au 15, route des Romains à partir de 15h00.

A partir de 17 heures ce sont les conseillers municipaux qui vous proposent un moment de convivialité sur la place de la Liberté.

Plan Communal de Sauvegarde



La loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile impose aux Communes de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde et de mettre à disposition de la population un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Pour faire face à des risques majeurs ou à d'autres situations exceptionnelles, le Maire a la responsabilité de se doter d'un plan communal de Sauvegarde et de le maintenir opérationnel. Le PCS permet à la Commune d'optimiser sa capacité de réaction face à un événement de sécurité civile. Il organise la réponse de proximité en prenant en compte l'information, l'alerte, et le soutien aux populations ainsi que la mise en

œuvre des premières mesures d'urgence et l'appui aux secours jusqu'au retour à la normale.

Création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile



Afin de rédiger au mieux notre document et s'organiser de manière optimale en cas de catastrophe, nous lançons un appel aux habitants de Hurtigheim qui seraient prêts à aider en cas de catastrophe. Les volontaires seraient inclus dans ce qu'on appelle la « réserve communale de sécurité civile ». Le rôle de chacun dépendrait des circonstances. Les tâches seraient distribuées en fonction de ce que les uns ou les autres sont le plus à-même de faire. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer au travail des équipes de secours et des forces de l'ordre, mais d'être présents si des renforts humains devaient être nécessaires. Il est à noter qu'aucune astreinte ne sera demandée.

Exemple de tâches qui pourraient être à assumer : faire la cuisine, distribuer des repas, des provisions, de l'eau, des couvertures, garder des enfants, transporter tables, bancs, lits ou autre vers les lieux d'accueil ; préparer les zones d'accueil etc...

Si vous avez des compétences particulières telles que : maîtrise d'une langue étrangère, permis de chauffeur poids-lourds, de transport en commun, etc...merci de nous en faire part. Votre aide peut sauver des vies.

Si vous êtes prêts à vous rendre disponibles en cas de nécessité, et consentants pour faire partie de la Réserve Communale de Sécurité civile, faites-vous connaître auprès de la mairie :

**Tél : 03.88.69.02.09 ou
mairie@hurtigheim.fr**

Si vous avez du matériel à mettre à disposition en cas de besoins (tronçonneuse, groupe électrogène, véhicules, etc) faites-nous le savoir.



Principales décisions du Conseil Municipal

- **Parrainage pour la location de la salle :** Depuis le 11 juillet 2016, la location de la salle par un résident extérieur n'est possible que s'il a reçu le parrainage d'un habitant de Hurtigheim. Un certificat de parrainage est dorénavant à joindre au contrat de location de la salle. Le parrain pourra être contacté par la Commune pour toute question liée à la jouissance des lieux, notamment d'éventuels troubles de voisinage, ou la détérioration de la salle et de ses équipements.
- **Fourrière municipale :** La Commune de HURTIGHEIM a passé une convention avec la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (S.A.C.P.A) qui œuvre déjà dans les Communes de l'Eurométropole pour empêcher la divagation des animaux. Le forfait annuel a été négocié à 675 euros.
- **Rénovation de l'église :** Les sept lots pour le chantier de rénovation intérieure de l'église, ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Transformations : attribué à SOTRAVEST pour un montant de 16 615 € HT,
- Lot 2 : Echafaudages : attribué à FREGONESE ET FILS pour un montant de 6 028,56 € HT,
- Lot 3 : Vitraux : attribué à ROZACE pour un montant de 68 326,80 € HT,
- Lot 4 : Plâtrerie/Faux-Plafond : attribué à EURL GASHI, pour un montant de 12 343 € HT,
- Lot 5 : Electricité : attribué à ELECTRICITE VEIT, pour un montant de 91 700,03 € HT,
- Lot 6 : Menuiserie Intérieure bois : attribué à MENUISERIE ZYTO SARL, pour un montant de 78 408,63 € HT,
- Lot 7 : Peinture / Nettoyage : attribué à DECOPEINT, pour un montant de 33 097,73 € HT.



Le montant total HT de ces travaux s'élèvera à **306 519,94 euros**.



Brèves

- **Rénovation de l'église** : Les travaux de rénovation ont débuté lundi 5 septembre. La fin des travaux est prévue pour Pâques 2017.

Une fête des voisins « bien arrosée » !



Pour la 2^{ème} année consécutive les habitants du lotissement des Vergers se sont retrouvés à l'occasion de la fête des voisins. Et même si la météo n'était pas de la partie, l'ambiance était au beau fixe. D'ores et déjà, le rendez-vous a été pris pour l'an prochain. La commune félicite les organisateurs ainsi que les participants, et encourage les autres quartiers à faire de même.